



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 OCTOBRE 2016

DELIBERATION N° 7

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 24
Votants : 29

Pour : 29
Contre : /
Abstentions : /

**Objet : Scène
Nationale –
versement d'une
subvention
complémentaire de
900 € au titre d'une
participation
financière de
l'assistance à
maîtrise d'ouvrage
pour l'élaboration
d'une charte de
coopération
culturelle dans le
cadre d'un
Etablissement
Public de
Coopération
Culturelle (EPCC)**

L'an deux mil seize, le trois octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 27 septembre 2016

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, L.DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P.ACEDO, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, M. EVENE, C.ORDONNES, A.VALOT, D.ARMENGAUD, G.ELGART, JM.BAGNERES-PEDEBOSCQ, M.LORDON, JD BONNOME, G.MOSCHETTI, C. DUFOUR, S.PUYO, N.DAUGA, J.DUBOURDIEU, M.DUBROCA, JP CRESPO, C.MARTIN, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : UA. DEL PRADO (procuration à G.MOSCHETTI), A.LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCQ), I.OXOBY-PAGNAN (pouvoir à MA THEBAUD), MJ ESPIAUBE (pouvoir à JP CRESPO), P.FAVRAUD (pouvoir à C.MARTIN)

Secrétaire de séance : JD BONNOME

Dans un environnement territorial en mutation de par le contexte réglementaire (Loi NOTRE, Loi Création et Patrimoine portant notamment sur les établissements labellisés du Ministère de la Culture et de la Communication...), Madame Marie José ROQUES fait état de réflexions en cours pour la transformation de la Scène Nationale, association, en Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC).

L'objectif est que le nouvel établissement, reposant sur une coopération réaffirmée des collectivités publiques, permette de consolider et de développer les projets menés depuis de nombreuses années par la Scène Nationale.

Afin de poursuivre cette démarche, le Conseil d'Administration de la Scène Nationale, lors de sa dernière réunion en date du 6 juillet, a décidé de solliciter une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'une charte de coopération culturelle, outil de préfiguration du futur Etablissement Public de Coopération Culturelle.

A ce titre, la Scène Nationale sollicite une participation financière complémentaire auprès de ses collectivités partenaires au titre de cette étude confiée au Cabinet Didier Salzgeber dont le coût est estimé à 16 238 € TTC.

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

La clé de répartition est fonction du niveau de subventions versées annuellement par chaque collectivité ;

Elle s'établit comme suit :

. Ministère de la Culture et de la Communication :	4 000 €
. Ville de Bayonne :	4 000 €
. Ville d'Anglet :	4 000 €
. Région Nouvelle Aquitaine :	1 500 €
. Département des Pyrénées Atlantiques :	900 €
. Ville de Boucau :	900 €
. Ville de Saint Jean de Luz :	900 €
Total :	16 200 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement d'une subvention complémentaire de 900 € au profit de la Scène Nationale au titre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de la charte de coopération culturelle.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

. Décide du versement d'une subvention complémentaire de 900 € au profit de la Scène Nationale au titre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de la charte de coopération culturelle.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 4 octobre 2016

Le Maire,

Francis GONZALEZ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 05/10/2016

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 05/10/2016